

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	8
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0

Délibération n° : 25.06.14

Date de convocation : 20 novembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq
 Le 26 novembre à 9 heures 30

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël		X	
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine		X	
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René		X	
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul		X	
RECOULIN Isabelle		X	
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis	X		
TUFFÉRY Julien	X		

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

RESSOURCES HUMAINES
Création d'un poste de chauffeur de camions en CDD sur le SPIC "Environnement"

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que l'un des agents du service Environnement, exerçant les fonctions de chauffeur polyvalent sur le site de Redoundel, fera valoir ses droits à la retraite en février 2026.

Afin d'anticiper cette cessation d'activité et de garantir la continuité du service d'enlèvement des déchets ménagers sur l'ensemble du département, il est proposé au Bureau Syndical de procéder à la création d'un poste de chauffeur de camions et d'engins polyvalent, pour une durée déterminée de neuf mois.

Cette création de poste vise à répondre au besoin de renfort durant la période de transition liée à la réorganisation du service, dans l'attente du recrutement définitif de l'agent appelé à remplacer l'agent partant à la retraite.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2221-1 et suivants ;

Vu le Code du travail et notamment son article L1211-1 ;

Délibération n° : 25.06.14

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service de collecte des déchets ménagers ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

APPROUVE la création d'un poste de chauffeur de camion et d'engins polyvalent en contrat à durée déterminée de droit privé, à temps plein et pour une durée de neuf mois, affecté au SPIC "Environnement" à compter du 1^{er} décembre 2025 ;

DÉCIDE d'inscrire au budget du service les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC

Le Secrétaire de séance
Christian ROUX



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20251126-20250614-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2025